



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service SESSAD Françoise Jaillard



■ **APAJH-Yvelines**

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ¹ Françoise JAILLARD
Adresse de la structure	15 rue Pierre-Philippe Crépin 78700 Conflans Ste Honorine
Coordonnées téléphoniques	01.39.72.75.28
Adresse électronique	sessad-francoise-jaillard@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE Directrice Pôle SESSAD Léa POLLET Chef de Service
Type de structure	SESSAD
Capacité et modalités d'accueil	35 jeunes de 3 à 16 ans en externat
Numéro FINESS	78 80 221 1
Date de création	IEM ² : 29/07/1982 requalifié en SESSAD : 11/07/2014
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	2014-158 du 2 juillet 2014 portant transformation de 28 places de l'IEM Henri Dunant en 35 places de SESSAD Françoise Jaillard

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le

Projet approuvé le **13 décembre 2018** par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

¹ SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

² IEM : Institut d'Education Motrice

Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	6
1. FEDERATION DES APAJH.....	6
2. PROJET ASSOCIATIF DE L'APAJH YVELINES.....	6
2.1 La lettre du Président	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	7
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	7
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE.....	8
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
3.2 Siège.....	9
3.3 CPOM.....	10
3.4 Orientations APAJH Yvelines.....	10
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	11
4.1 Historique de l'établissement ou du service.....	11
4.2 La situation géographique.....	11
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....	12
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE.....	12
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires	12
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	14
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES.....	14
2.2 L'évolution du public accompagné.....	15
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	16
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT.....	16
4. LES PRESTATIONS.....	16
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE.....	17
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE.....	28
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....	29
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION.....	29
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....	30
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....	33
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT.....	33
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	34
6. LA GARANTIE DES DROITS.....	34
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT.....	35
1. LES RESSOURCES HUMAINES.....	35
1.1 Structure humaine et organisationnelle	35
1.1.1 Organigramme	35

1.1.2	Tableau fonctionnel des services.....	35
1.1.3	Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	38
1.2	Gestion des ressources humaines.....	39
1.2.1	Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés.....	39
1.2.1.1	Politique associative.....	39
1.2.1.2	Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard.....	40
1.2.2	Gestion des compétences.....	40
1.2.3	Dialogue social.....	40
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	40
2.1	Politique d'amélioration continue du service.....	40
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	41
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	41
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	41
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	42
5^{ème}	Partie :PERSPECTIVES À 5 ANS.....	43

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accueillie, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps.

Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, ce document est soumis au Groupe d'expression des parents pour avis, avant son examen par l'APAJH-Yvelines pour validation et communication auprès des usagers, de leurs représentants, mais également des autorités de tarification, des professionnels au moment de leur embauche et des partenaires institutionnels.

Institut d'Education Motrice (IEM) à sa création en 1982, rebaptisé IEM Françoise Jaillard en 2009 en hommage à la Présidente de l'Association pour son action en faveur de la création de cet établissement. Requalifié SESSAD en 2014, le SESSAD Françoise Jaillard fait partie du Pôle SESSAD de l'Association APAJH Yvelines. La réactualisation du projet fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et ses nouveaux modes d'intervention depuis sa transformation en SESSAD. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.

Le travail interdisciplinaire et la cohésion d'une équipe de professionnels itinérants sont des postulats incontournables pour un accompagnement global de l'enfant / adolescent porteur de handicap moteur. Favoriser le développement de son potentiel, l'aider dans l'acquisition d'une plus grande autonomie, et tendre vers une orientation en fin de SESSAD en adéquation avec ses besoins et attentes, sont les objectifs qui fondent nos actions. L'équipe est également un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien à la parentalité, travail avec les compétences familiales) qui est impliquée dans la réalisation et la validation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

De plus, de par son action, le SESSAD Françoise Jaillard, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, pour un réseau riche tourné vers l'enfant / adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privilégié, mais également la commune de Conflans Ste Honorine, les centres de loisirs, certaines infrastructures municipales ou sociales...afin de pouvoir répondre de manière la plus complète aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement de la personne accueillie. L'appartenance au Pôle SESSAD APAJH Yvelines permet également une mutualisation des compétences et expertises professionnelles, mais également des moyens matériels.

Ce projet de service ne saurait être figé. Les nouvelles dispositions règlementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, pouvant fragiliser nos pratiques, engendrent une remise en question de nos pratiques et un réajustement de manière permanente. Etre à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper. L'évolution du public accueilli et le désir des familles de maintenir une scolarité dans l'école du secteur, sont également des facteurs qui demandent une souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe du SESSAD Françoise Jaillard, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours comme priorité, l'épanouissement de l'enfant / jeune porteur de handicap moteur.

Kathleen GREVISSE
Directrice du Pôle SESSAD

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. FEDERATION DES APAJH

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération des APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes adaptées au présent et porteuses d'avenir.

De l'intégration à l'inclusion : L'APAJH refuse la stigmatisation des différences. Les personnes en situation de handicap sont naturellement incluses dans les divers lieux de vie et espaces sociaux ordinaires.

2. PROJET ASSOCIATIF DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

Fondée en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 adhérente à la Fédération nationale des APAJH. Elle gère une vingtaine d'établissements et services et accompagne plus de 900 enfants, adolescents et adultes handicapés. Près de 500 professionnels et 50 bénévoles leur offrent leurs services.

L'APAJH Yvelines rassemble une collectivité de citoyens convaincus que le handicap est une question de société, qui ne saurait être renvoyée à la seule responsabilité des familles.

Elle est concernée par tous les types de handicaps, quels que soient leurs natures (moteur, mental, sensoriel, psychique, polyhandicap...) et l'âge de la personne. Elle s'efforce de répondre à une partie des besoins identifiés, dans ses établissements et avec ses services. Partenaire des pouvoirs publics et des collectivités locales, elle propose de nouvelles formes d'accompagnement pour répondre à des besoins nouveaux.

Sa mission principale consiste à procurer aux personnes handicapées bien être et épanouissement personnel. Elle considère que la personne handicapée accueillie est une personne avant d'être handicapée. Son intégration en milieu ordinaire est constamment recherchée.

Elle propose à chacun un projet et un parcours de vie individualisé, établi le cas échéant en collaboration avec ses proches, réactualisé chaque année et lui permettant d'évoluer selon ses possibilités.

À l'écoute de l'évolution des besoins de la société dans le domaine du handicap, l'APAJH Yvelines participe aux

instances départementales et régionales du secteur médico-social. Elle fait remonter aux pouvoirs publics, en lien avec la Fédération, son expérience et ses propositions.

Elle travaille avec d'autres associations et organismes du département œuvrant dans la même direction.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ La citoyenneté :

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière auxquels il faut apporter les compensations nécessaires à leur situation par la recherche constante de leur inclusion ou intégration en milieu ordinaire.
- Quel que soit leur mode d'expression, tous les acteurs s'efforcent de rechercher l'avis éclairé de la personne pour les actes la concernant et la définition de son projet de vie.
- Comme tout citoyen, les personnes accompagnées ou accueillies ont des droits et des devoirs
- L'Association est un lieu d'expression libre et citoyenne.

→ La tolérance :

- L'Association est une association laïque, indépendante de toute attache politique ou religieuse.
- L'APAJH Yvelines dans ses débats internes comme dans ses actions, veille à observer une stricte neutralité sur les plans politique, syndical, philosophique et religieux.
- L'Association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun.

→ La prise en compte des handicaps, une affaire de société :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation.
- Les familles sont des acteurs incontournables dans cette démarche sociétale.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes handicapées au sein de structures financées par les pouvoirs publics et favorisent la meilleure inclusion ou intégration possible au sein de la société.

→ L'accompagnement de tous types de handicap :

- L'Association s'est donnée pour vocation d'accompagner de manière personnalisée tous les types de handicap y compris les formes les plus complexes et à tous les âges de la vie.
- L'approche globale défendue par l'APAJH Yvelines donne plus de poids pour faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- L'engagement non spécialisé de l'Association permet d'offrir des accompagnements plus adaptés et diversifiés selon les attentes et les besoins des personnes tout en tenant compte de leurs capacités.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des

projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années mais également de perspectives d'avenir :

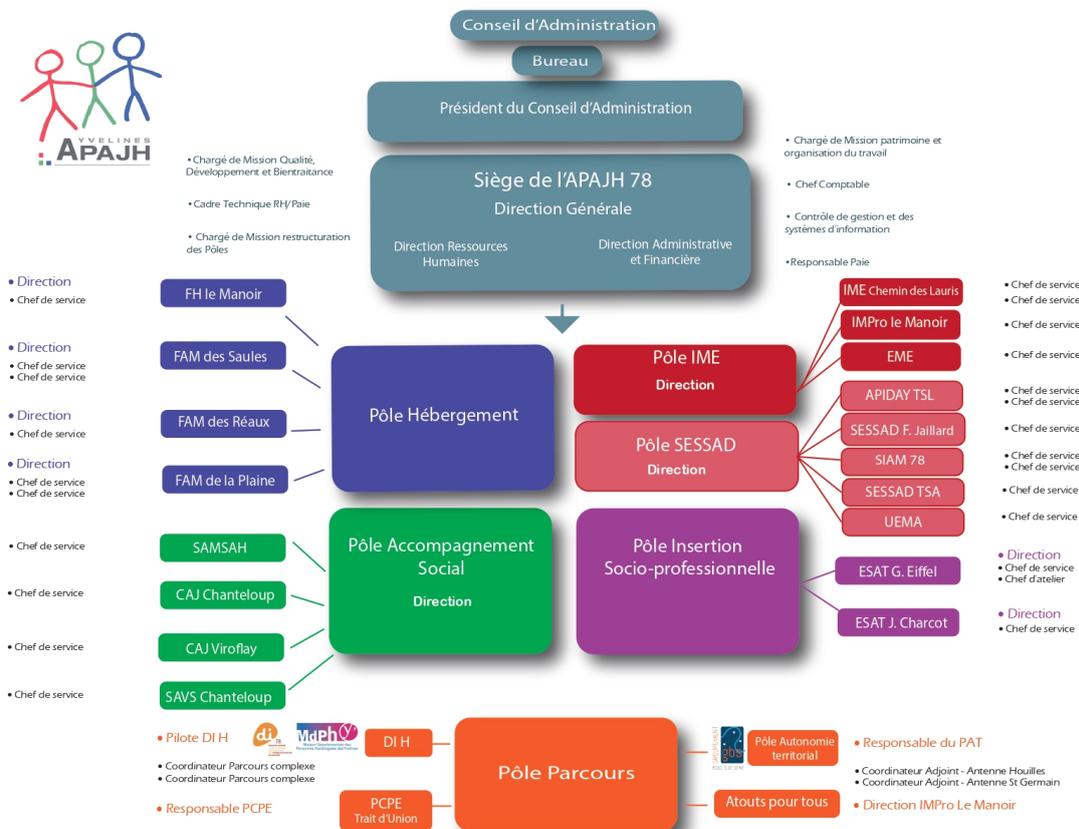
Le déménagement des SAVS et CAJ de Poissy à Chanteloup-les-Vignes, l'extension de 6 places TSA à l'IMPro le Manoir, la réhabilitation du foyer d'hébergement Le Manoir en parallèle de la construction de studios pour des modalités d'habitat diversifié, la gestion du Pôle Autonomie Territoriale Boucles de Seine en partenariat avec deux syndicats intercommunaux, le regroupement du SESSAD SIAM antenne Sud avec le SESSAD APIDAY TSL à Voisins-le-Bretonneux, l'expérimentation du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées des Yvelines ou encore le portage du DIH (ancien DI TSA) sur le Département ainsi que du Dispositif Atouts pour Tous. Le projet de résidence accueil pour des adultes présentant des troubles psychiques a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire et devrait voir le jour fin 2019. Dans le même calendrier l'antenne Nord du SIAM devrait emménager à Sartrouville dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La structure précise ici qu'elle s'appuiera sur les textes fondateurs de la Fédération et précise les documents qui la concernent plus spécifiquement (Cf. annexe 2)

Exemple : Pour un ESAT, il faut faire notamment référence au texte d'orientation « l'accès au travail de la personne en situation de handicap », Congrès de Grenoble 2008 -> A modifier avec texte Word Projet Associatif.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines





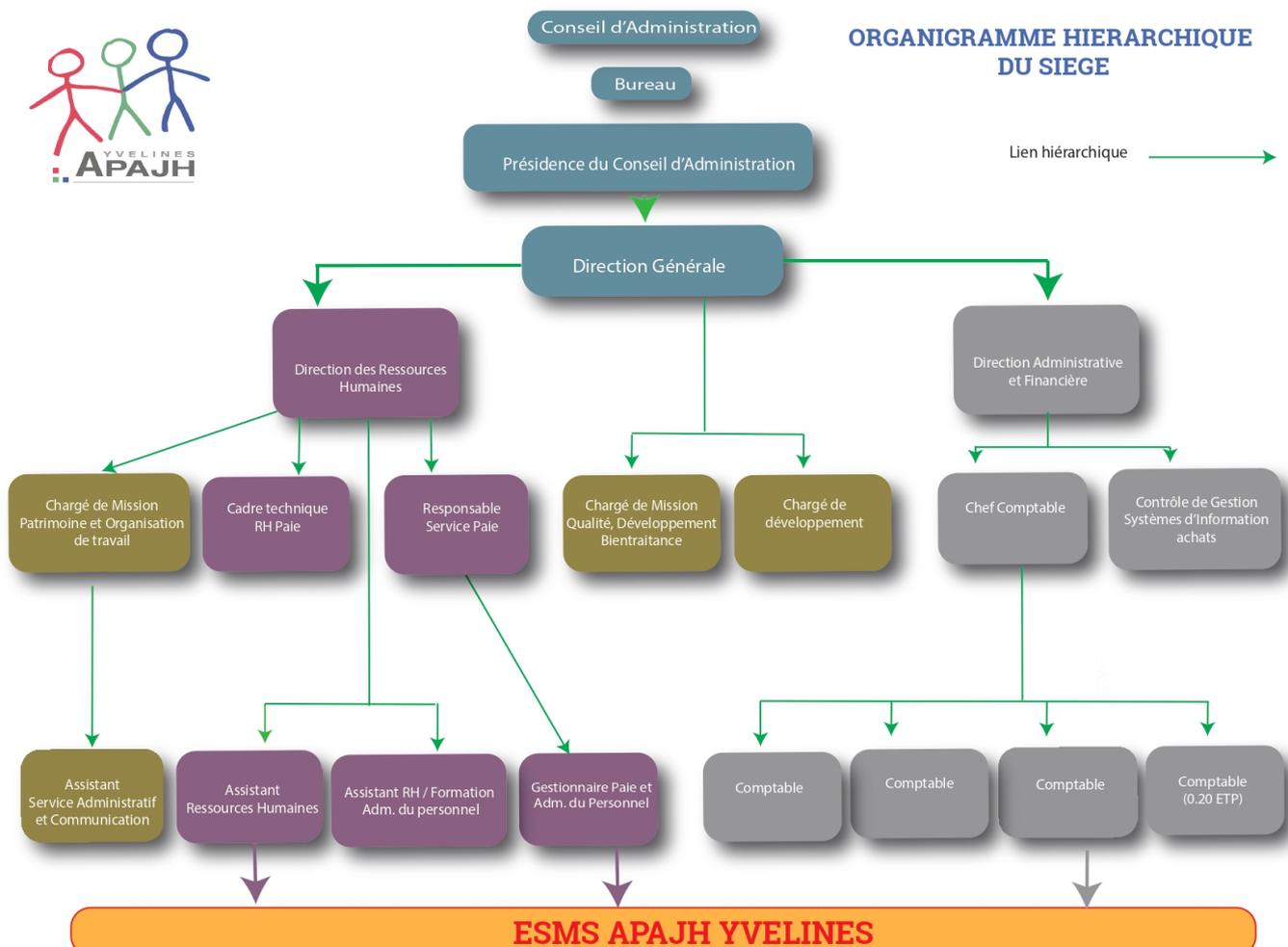
3.2 Siège

Le siège social de l'APAJH Yvelines intervient, sans se limiter à des services de simple assistance auprès des directions des ESMS mais, en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures notamment dans les domaines suivants :

- Animation et stratégie de projets, cohérence des politiques mises en œuvre dans les ESMS.
- Gestion financière, avec la réalisation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs.
- Promotion d'une gestion des ressources humaines.
- Direction générale assurant la gestion et la direction de l'APAJH Yvelines.



ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DU SIEGE



10/10/2019

Catherine Veyron-Dumont

3.3 CPOM

Notre structuration dans un deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2015 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2015-2020 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 2 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Orientations APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association en mouvement mettant en œuvre différentes orientations autour des attentes et des besoins des personnes accompagnées suivantes :

- Consolidation des actions antérieurement menées.
- L'inclusion ou l'intégration dans la société.
- La qualité de relation avec l'entourage de la personne.
- Le développement de nos actions vers les besoins nouveaux.

Le Pôle SESSAD

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 3 services ouverts 210 jours par an et administrés par une direction commune.

Avec le SIAM³ 78 réparti en 2 antennes situées dans le Nord et le Sud du département pour 90 jeunes présentant une déficience visuelle, le SESSAD APIDAY TSL⁴ pour 20 jeunes sourds et 50 jeunes présentant des troubles spécifiques du langage et le SESSAD Françoise JAILLARD pour 35 jeunes présentant un handicap moteur, 195 jeunes bénéficient de l'accompagnement des équipes interdisciplinaires sur le département.

Le Pôle SESSAD fonctionne comme une plateforme avec partage et mutualisation des compétences et des expériences pour offrir aux 195 jeunes des projets personnalisés d'accompagnement au plus près de leurs besoins, mais aussi un parcours de vie qui prend en compte leurs demandes et leurs envies. De plus, en raison de contraintes géographiques, les salariés des différents services du pôle ont peu l'occasion de se rencontrer. Une journée banalisée est organisée chaque année : elle permet aux professionnels de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de réfléchir ensemble.

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

- 29/07/1982 : ouverture d'un Institut d'Education Motrice (IEM)
- 2009 : l'IEM devient IEM Françoise Jaillard en hommage à son action pour la création de cet établissement
- 11/07/2014 : l'IEM est requalifié SESSAD Françoise Jaillard

L'IEM au départ accueille 20 enfants en situation de handicap moteur ou infirmes moteurs cérébraux âgés de 3 à 14 ans. L'établissement est implanté au sein du groupe scolaire Henri Dunant-Croix Blanche, à Conflans-Sainte-Honorine.

En 1986, un nouvel agrément permet d'augmenter la capacité d'accueil pour la porter à 28 enfants et adolescents et de suivre des élèves du collège Montaigne, situé à Conflans également. La limite d'âge autorisée est alors de 16 ans.

L'accueil et les rééducations s'effectuent dans des locaux constitués de plusieurs modules préfabriqués vétustes, peu adaptés au public accueilli et dont la sécurité n'est que moyennement satisfaisante. L'inadaptation de ces locaux touche directement les usagers et le personnel.

En 2010, en accord avec la mairie, cette situation conduit l'association gestionnaire à acquérir un terrain de 800 m² sur le site de l'école Henri Dunant pour y construire un nouveau bâtiment de plain-pied, d'une surface totale de 300 m².

Lors de son changement d'agrément en 2014, le SESSAD augmente sa capacité d'accueil à 35 enfants / jeunes.

4.2 La situation géographique

Situé dans un quartier résidentiel, le SESSAD est implanté à proximité du groupe scolaire Henri Dunant, ce dernier disposant de deux ULIS⁵ Troubles des Fonctions Motrices, et non loin du Collège Montaigne de Conflans Ste Honorine doté d'une ULIS TFM.

A proximité du Centre de Loisirs et de la piscine de Conflans, les jeunes profitent d'un partenariat mis en place depuis plusieurs années.

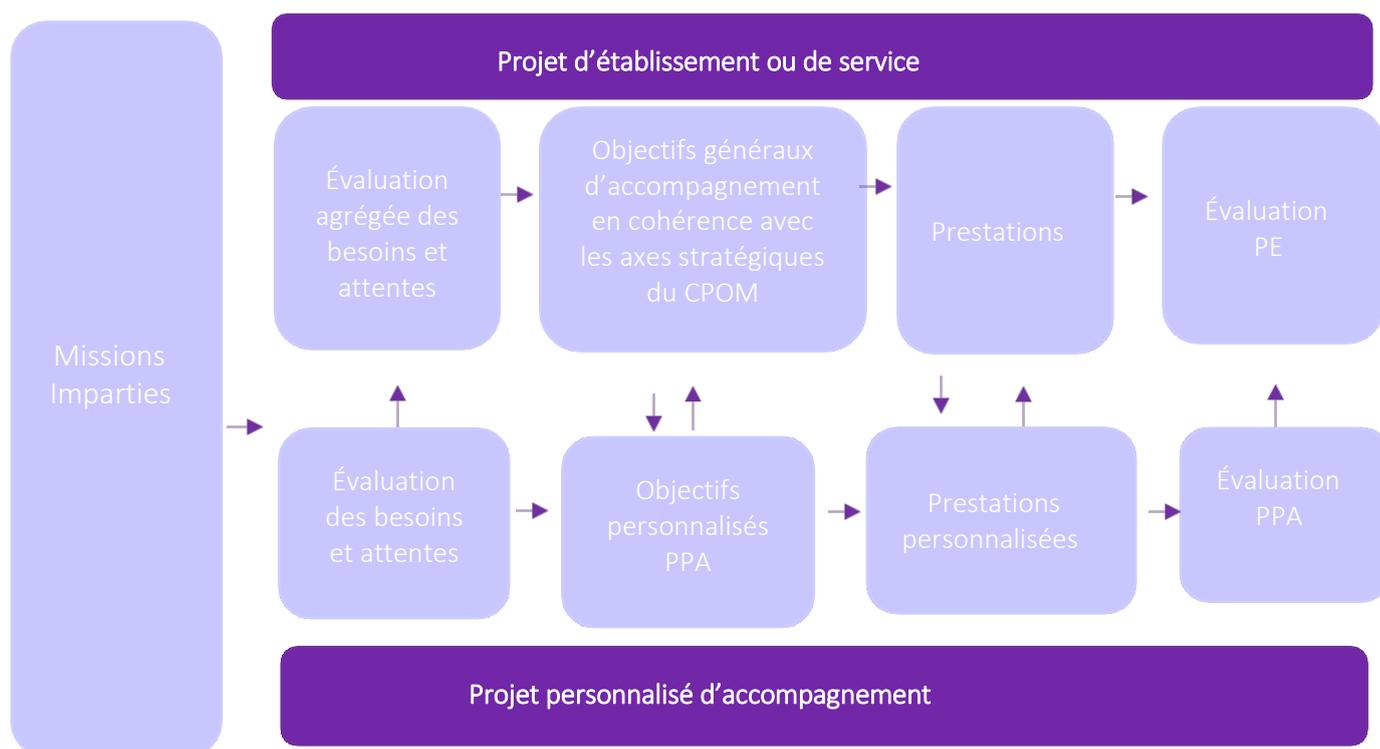
³ SIAM : Service d'Intégration des Aveugles et Malvoyants

⁴ SESSAD Surdit  et Troubles Sp cifiques du Langage

⁵ ULIS : Unit  Locale d'Inclusion Scolaire

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- d'une part l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- d'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le CASF stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les

- apprentissages nécessaires ;
- Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Et dans son article D312-75 le CASF donne des indications pour les SESSAD prenant en charge les enfants et adolescents déficients moteurs. Les missions de ces structures comprennent :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent, le développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;
- Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Le SESSAD, en tant qu'établissement spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation ou d'inclusion de tous les élèves en situation de handicap.

L'établissement s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves handicapés moteurs mis en place par l'Education nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH intervenant essentiellement dans les différentes ULIS.

L'établissement est habilité à accueillir 35 enfants âgés de 3 à 16 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés, après avis et décision de la MDPH⁶. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, crèche, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé au niveau de Conflans Sainte Honorine ou à une distance inférieure à 30 mn de trajet.

Dans le cadre des admissions, le SESSAD n'a pas pour vocation à délivrer des soins infirmiers.

Les repères juridiques :

- Annexe XXIV bis au Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 modifié, fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Code de l'action sociale et des familles
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

Pour chaque jeune est proposé un PPA⁷ qui s'organise autour d'un projet global commun avec le jeune lui-même ainsi que sa famille. Ce projet prend également en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions du SESSAD Française JAILLARD.

⁶ Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁷ Projet Personnalisé d'Accompagnement

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

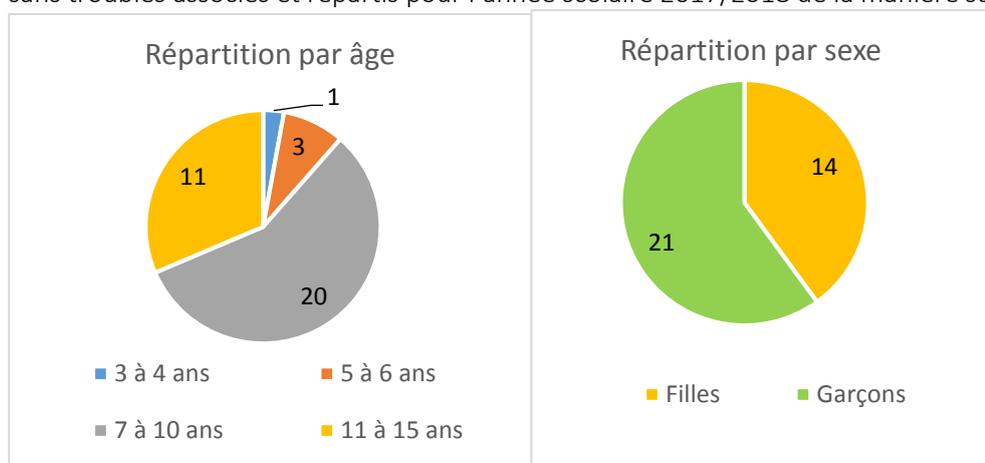
Le SESSAD Française JAILLARD, un des deux seuls SESSAD des Yvelines pour jeunes présentant une déficience motrice, répond aux orientations générales des politiques sociales notamment le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans distinction (Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013).

La scolarisation en milieu ordinaire, outre le fait de permettre aux jeunes enfants en situation de handicap d'investir les apprentissages au même titre que les autres élèves, participe à faciliter au mieux leur intégration sociale, familiale puis professionnelle.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Le SESSAD Française Jaillard accueille 35 enfants / jeunes de 3 à 16 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés et répartis pour l'année scolaire 2017/2018 de la manière suivante :



7 nouveaux jeunes ont été admis à la rentrée 2017, suite au départ de 7 jeunes, cela représente environ un cinquième de l'effectif. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années et celles à venir (2018, 2019). Elle est due à la mise en place de relais pour des jeunes en fin d'accompagnement en raison de leur âge ou dont les besoins ne sont pas pourvus par le SESSAD (nécessité de réorientation), ou l'atteinte des objectifs de rééducation.

Origine de la demande

- Besoin d'accompagnement de la scolarité en milieu ordinaire ou en ULIS,
- La demande vient des familles, souvent par l'intermédiaire du CAMSP, de l'école, des médecins hospitaliers ou des professionnels libéraux qui suivent les enfants,
- L'orientation est conditionnée par la décision de la MDPH78.

Nature du Handicap

- Les diagnostics les plus fréquents sont :
 - Des séquelles neuro-motrices d'origine congénitale ou acquise : enfants présentant une paralysie cérébrale pouvant être axée sur les membres inférieurs ou uni latéralisée (hémiplégie infantile) ou sur les quatre membres (quadriplégie) ou deux membres inférieurs et un membre supérieur (triplégie). Ils peuvent présenter une ataxie (défaut de coordination motrice volontaire),
 - Des maladies génétiques (maladies musculaires ou autres),
 - Des atteintes neurologiques acquises traumatiques ou médicales (tumeurs, traumatismes crâniens...).
- Les troubles neuro-moteurs en découlant sont :
 - Des troubles orthopédiques et posturaux,
 - Des difficultés dans les déplacements,
 - Des troubles gestuels,

Des troubles oculomoteurs,
Des troubles d'élocution, d'articulation, de déglutition, de souffle.

- Les troubles associés sont :

Des troubles perceptifs (sensitifs, auditifs, visuels...),
Des troubles du développement du langage,
Des troubles des apprentissages,
Des troubles des fonctions exécutives (mémorisation, évocation, concentration, attention),
Des troubles praxiques,
Des troubles légers du comportement et des interactions sociales.

Domiciliation

Les enfants accueillis sont domiciliés dans le département des Yvelines et parfois dans des départements limitrophes mais scolarisés à Conflans-Sainte-Honorine ou dans les communes yvelinoises proches.

Situation sociale

En aucun cas la situation sociale ne peut être un motif de refus. Une situation de grande précarité est parfois un critère pris en considération pour anticiper l'admission et favoriser le suivi de l'enfant.

Au cours de la procédure d'admission une assistante sociale évalue la situation.

Mode de transport

Le SESSAD est situé en face du groupe scolaire Henri Dunant-Croix Blanche.

Le trajet entre ces écoles et le SESSAD s'effectue à pied avec l'accompagnement d'un salarié du SESSAD.

Pour les usagers scolarisés dans leur école de quartier, au collège ou au lycée, préférentiellement le professionnel du SESSAD se déplace dans ces établissements, sinon un taxi les amène dans les locaux du SESSAD. Certains usagers viennent par leurs propres moyens par choix des familles.

D'où viennent-ils ? Où vont-ils ?

Les usagers arrivent généralement de leur école de secteur. Ils peuvent également venir d'un établissement spécialisé (EREA⁸) ou d'un établissement hospitalier.

Plusieurs possibilités d'orientation peuvent être envisagées selon le parcours scolaire et les besoins individuels :

- EREA
- IEM
- IME⁹
- Lycée (général, technique, professionnel...)
- CFA¹⁰, ...

2.2 L'évolution du public accompagné

L'établissement réactualise différents indicateurs de suivi notamment le flux des entrants et sortants avec le type d'atteinte (pathologie, évolutivité, etc.), la durée de l'accompagnement pour chaque jeune, le nombre de personnes en liste d'attente, la répartition par âge... Ces indicateurs sont renseignés tous les ans dans le rapport d'activité rédigé selon les obligations réglementaires et remis aux Autorités par l'Association.

La liste d'attente est de 18 mois en moyenne, et les demandes proviennent de plus en plus d'un périmètre plus large que celui desservi par le SESSAD. Il peut arriver des demandes provenant du Sud Yvelines, du Mantois, mais également du département limitrophe à savoir le Val d'Oise (95).

Les indicateurs de suivi, renseignés tous les ans, permettent d'anticiper les évolutions. Depuis quelques années, nous constatons plusieurs évolutions :

⁸ EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

⁹ IME : Institut Médico-Educatif

¹⁰ CFA : Centre Formation et d'Apprentissage

- L'accueil de jeunes présentant un handicap/une maladie plus invalidant(e). Les besoins en kinésithérapie sont donc en nette augmentation,
- Des familles qui optent pour une scolarité en école de secteur, proche de leur domicile (cf. loi de 2005),
- L'augmentation d'injections de toxine botulique et de contextes pré ou post opératoires, ce qui nécessite un accompagnement en kinésithérapie plus intensif alors que ceux-ci sont déjà manquants,
- Davantage de troubles associés à la déficience motrice qu'auparavant,
- Plus de familles, au vu de leur situation sociale complexe, ont besoin d'un accompagnement socioéducatif.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les besoins des jeunes accueillis au SESSAD Françoise Jaillard sont tant au niveau de la rééducation motrice et fonctionnelle, mais également au niveau de l'expression orale et écrite et visuo-spatiale. Ces besoins entraînent la mise en place de méthodes de travail de rééducation, d'adaptation et de compensation pour limiter l'incidence des difficultés constatées. A cela, peuvent s'ajouter des besoins en matière d'accompagnement psychologique et socio-éducatif, portant particulièrement sur l'image et l'estime de soi, l'adaptation sociale, le projet de vie, l'adaptation comportementale ou le développement psycho-affectif.

Ces besoins sont présentés dans le tableau ci-après et classifiés selon la nomenclature des besoins Serafin PH.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

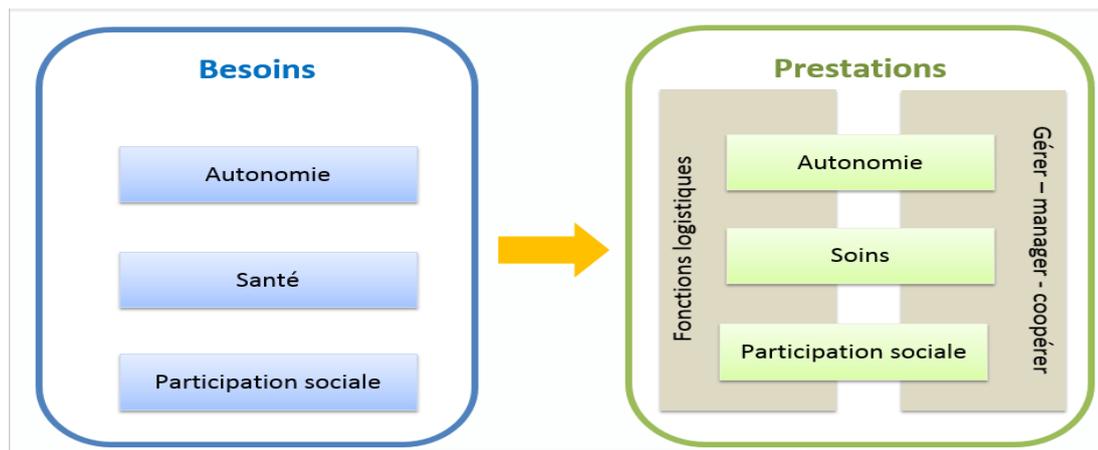
Les objectifs d'accompagnement se déclinent principalement autour de :

Objectifs	Indicateurs
Améliorer ou maintenir les capacités motrices, fonctionnelles et sensorielles selon les possibilités du jeune	Bilans rééducatifs réalisés chaque année permettant de suivre l'évolution des capacités des jeunes et de définir les axes d'accompagnement pour l'année à venir.
Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Observations fines par l'équipe permettant de définir les nouvelles acquisitions et celles à poursuivre
Favoriser les apprentissages scolaires tant en milieu spécialisé (ULIS) qu'en milieu ordinaire	Bilans rééducatifs et liens avec les enseignants pour évaluer les progrès ou difficultés des jeunes
Développer les activités tournées vers l'extérieur, sources d'épanouissement et d'estime de soi et d'inclusion sociale	Satisfaction de la personne accompagnée et de sa famille. Appropriation par la famille et le jeune des activités proposées par le SESSAD
En partenariat avec le jeune, sa famille et l'Education Nationale, préparer l'avenir des jeunes en tenant compte de leurs souhaits, capacités et besoins	Adhésion par le jeune et la famille aux orientations proposées

4. LES PRESTATIONS

Les prestations proposées au SESSAD sont en adéquation avec les besoins des jeunes, mais également de leurs familles. En effet, l'aide aux aidants fait partie des missions du SESSAD. Pour ce faire, des réunions à thème sont proposées aux familles (réunions « Trucs et astuces » pour faciliter le quotidien), le Café des Familles, les visites à domicile pour présenter des aménagements de logement ou des aides sociales, le Groupe d'Expression des parents, et un soutien quotidien auprès des familles.

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du service cultivent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global.

Ainsi, afin de remplir ses missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :

- Scolaire et extra-scolaire : Education Nationale, communes, Centre de loisirs...
- Santé : CAMSP¹¹, CMP¹², Médecins de Médecine Physique, Centres hospitaliers, Centres de rééducation, les Médecins neurologues, l'ortho-prothésiste (appareilleur) et podio-orthésiste, etc
- Loisirs et de l'inclusion : Centre Aquatique, Salle d'escalade, Clubs sportifs, Base de loisirs, etc
- Autonomie – vie quotidienne : aidants familiaux, prestataires « aides techniques », MDPH, etc
- Orientation : Etablissements sociaux et médico-sociaux (IEM, SESSAD, etc)

¹¹ CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

¹² CMP : Centre Médico-Psychologique

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD Françoise JAILLARD présente son projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique intégré dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure : Accompagnement thérapeutique et socio-éducatif de 35 enfants de 3 à 16 ans présentant un handicap moteur.					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Recueillir les informations du dossier médical du jeune Prescrire des examens complémentaires	Médecin	Médecins spécialistes (pas de convention), hôpitaux	
	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Evaluer les fonctions cognitives atteintes et préservées - Renforcer l'estime de soi - Soutenir la construction identitaire	Psychologue	Services des soins (CMP, professionnels en libéral, hôpitaux)	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travail autour des habilités sociales, de la reconnaissance et de l'expression des émotions (via différents jeux, histoires, exercices de relaxation). Apprendre à adapter son attitude (position, juste distance corporelle, intensité de la voix...)	Psychomotricienne, Educatrice spécialisée	Les parents L'ensemble des professionnels en lien avec l'enfant	
		Evaluer le langage verbal et non verbal, le langage écrit, les compétences mathématiques, les capacités attentionnelles, la mémoire. Développer le langage oral : lexique, morphologie, syntaxe Encourager les échanges verbaux et non verbaux	Orthophonistes		
		-Favoriser le regard social en émission et en réception -Entraîner les stratégies cognitives de représentation et de raisonnement visuo-spatial	Orthoptiste		

		Travail d'intégration sensorielle/réflexes Travail des fonctions exécutives	Ergothérapeute		
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		
		Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	Equipe pluridisciplinaire	Autres ESMS Sanitaire	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	S'assurer que l'audition est correcte	Orthophonistes	ORL Partenariat avec la plateforme nouvelle technologie de Garches	
		Stimuler et stabiliser la fixation et l'attraction visuelle dans le champ visuel périphérique	Orthoptiste		
		Mise en place d'outils d'aide à la communication	Ergothérapeute		
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Proprioception, orientation du corps dans l'espace et stimulation de la sensibilité profonde et de l'équilibre afin de sentir et orienter au mieux son corps dans différentes situations	Masseurs-kinésithérapeutes		
		Travail autour de l'intégration sensorielle (loto tactil, loto olfactif, parcours avec différentes textures...), stimulation vestibulaires (exercices dans le hamac, travail yeux ouverts/yeux fermés...). Travail autour de l'hyper sensorialité ou l'hypo sensorialité.	Psychomotricienne		
Prise de conscience des incapacités et difficultés afin de savoir demander de l'aide et mise en place d'aides techniques et humaines compensatoires		Ergothérapeute	Fournisseurs de matériel adapté		
1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Travail autour de la douleur et de son apparition (douleurs musculaires, articulaires, nerveuses) par utilisation de différents moyens : physiothérapie, électrothérapie, ultrasons, massages, manipulations ostéopathiques, mobilisations douces, légères tractions	Masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes		

		Travail autour de la conscience corporelle (danse, mime, jeux d'équilibre...), du plaisir corporel, de l'intégration des membres douloureux.	Psychomotricienne		
		Prise de conscience de la douleur. Proposition d'attelles et apprentissage de mouvements de détente musculaire.	Ergothérapeute		
1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Travail sur la mâchoire avec des manipulations ostéopathiques (amplitude d'ouverture, tensions liées au port d'un appareil orthodontique)	Ostéopathes	Orthodontiste ORL Stomatologue	
		Travail autour du souffle (respiration thoracique ou abdominale, longueur et intensité du souffle en jouant avec des plumes, des balles....)	Psychomotricienne		
		Poser la voix Installer les points d'articulation Contrôler les fonctions bucco faciales	Orthophonistes		
1.1.1.5-Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, instructeurs en locomotion et avéjistés	Maintien des capacités respiratoires et travail de l'ampliation thoracique (mobilité articulaire et tonicité musculaire) Manipulations ostéopathiques de la cage thoracique	Masseurs-kinésithérapeutes et ostéopathes		
1.1.1.6-Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, instructeurs en locomotion et	Manipulations ostéopathiques viscérales abdominales (troubles du transit, digestion)	Ostéopathe		

	avéjistés				
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité....	Médecin		
	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Rééducation neuro-motrice globale, travail de renforcement musculaire des 4 membres et du rachis, surveillance et limitation des déformations orthopédiques, travail de l'équilibre, utilisation de la piscine pour favoriser les possibilités motrices (mobilisations passives et actives, postures, massages, stimulation motrice, niveaux d'évolution motrice, tapis de marche...) Manipulations ostéopathiques articulaires, musculaires et ligamentaires	Masseur-kinésithérapeutes, ostéopathes	Piscine par convention Ecole (prêt de locaux notamment du gymnase, participation aux séances de piscine scolaire, de sorties...) Convention avec la municipalité de Conflans Ste Honorine	
		Maintien et développement des capacités motrices, des différents niveaux d'évolution motrice (via des parcours moteurs, des activités physiques telles que le vélo)	Psychomotricienne		
		Développer le champ visuel périphérique, les poursuites et les saccades visuelles	Orthoptiste		
		Apprentissage de l'utilisation du fauteuil roulant	Ergothérapeute	Orthoprothésistes	
1.1.1.9-Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Travail des cicatrices et surveillance des différents problèmes cutanés (utilisation LPG, massages, manipulations ostéopathiques..)	Masseurs-kinésithérapeutes, Ostéopathes		
		Proposition et confection d'attelle pour limiter les rétractions cutanées	Ergothérapeute	Orthoprothésistes	

1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.1- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	Suivre le dossier médical du jeune par des consultations annuelles.	Médecin		
	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Accompagnements aux consultations hospitalières et orientation vers des consultations spécialisées Bilans orthopédiques, morpho-statiques, musculaires, neuro-moteurs, fonctionnels au moins une fois par an permettant d'orienter la prise en charge	Masseur-kinésithérapeute, ostéopathes	Différents hôpitaux	
		Evaluation de l'acuité visuelle, recherche et adaptation d'outils de compensation (Lunettes, lampes, pupitre...) Accompagnement de l'enfant et sa famille chez un ophtalmologiste	Orthoptiste	Ophtalmologiste, opticien	
		Accompagnements aux consultations hospitalières et orientation vers des consultations spécialisées	Ergothérapeute		
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	Entraînement aux gestes de la vie quotidienne Proposition d'aides techniques	Ergothérapeute	Lien avec les familles, l'école	
		Utilisation de divers supports afin de favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, hygiène... Visite à domicile pour associer la famille et organiser la mise en place des supports	Educatrice spécialisée		
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues ou observées	Psychologue		

interactions avec autrui	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Relaxation (différentes techniques : massage à l'aide d'une balle à picots, visualisation, respiration...), expression corporelle (mimes, jeux de rôle, danse), conscience corporelle (jeux face au miroir, en imitation de l'autre...), régulation tonico-émotionnelle	Psychomotricienne		
		Accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches vers l'extérieur (centre de loisirs, club de sport...) Favoriser la connaissance du handicap dans les lieux d'inclusion du jeune (sensibilisation, activités...)	Educatrice spécialisée	Partenariat avec les écoles, centres de loisirs, temps périscolaires... Convention avec les municipalités	
		Mise en place de synthèse vocale/pictogrammes en lien avec notamment les orthophonistes	Ergothérapeute	Plateforme nouvelle technologie de Garches	
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Mise en place d'entretiens familiaux Temps d'échanges informels ou formalisés avec l'enfant/jeune Accompagnement ponctuel sur le lieu de vie de l'enfant/jeune	Educatrice spécialisée		
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	Essai et adaptation des aides techniques et des différents appareillages permettant la déambulation (fauteuil roulant, déambulateurs, cannes, attelles de marche...). Les différents appareillages sont moulés ou faits sur mesure sur place et réalisés chez un appareilleur partenaire (corset, siège moulé, bottes de nuit ou jour, attelles articulées membres supérieurs et inférieurs...)	Kinésithérapeute	Orthoprothésistes, revendeurs médicaux (sans convention)	

		Travail psychomoteur aussi bien au niveau de la motricité globale (marche, course, équilibre statique et dynamique) que de la motricité fine (travail à la table : jeux de construction, de perles, travail autour du déliement digital). Travail autour des coordinations (oculo-manuelle, oculo-pédestre, bi-manuelles)	Psychomotricienne		
		Apprentissage des bonnes postures et gestes Préconisation d'attelles au niveau du membre supérieur	Ergothérapeute		
	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	Apprentissage et surveillances des ports d'attelles (surveillance état cutané et adaptation), d'appareillages ou d'appareils respiratoires au domicile. Apprendre à faire les transferts avec ou sans aide technique et selon les possibilités au domicile. Adaptation de différentes installations et surveillance de la prophylaxie ; des points d'appui et du bon positionnement (mousse de nuit, siège sur mesure pour les repas...)	Masseur-kinésithérapeutes Ergothérapeute	Revendeurs spécialisés	
		Conseils pour la mise en place du fauteuil roulant	Ergothérapeute		
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Renforcer la confiance en soi	Orthoptiste Psychologue		
		Mise en situation afin de sensibiliser l'enfant/le jeune à repérer et savoir s'adapter aux situations potentielles de danger	Educatrice spécialisée / psychologue		
		Travail autour de la planification et de l'orientation	Ergothérapeute		
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	- Recueillir et porter les attentes du jeune et de sa famille	Psychologue		
		Proposer des espaces d'échanges permettant l'expression des souhaits du jeune et de sa famille, les aider à la formalisation (projet de loisirs, orientation scolaire et	Educatrice spécialisée / Assistante sociale		

		préprofessionnelle...)			
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement	Préconisations d'aménagement du lieu de vie, en terme d'accessibilité	Ergothérapeute	Familles PAT	
		Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières	Assistante sociale		
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2-Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	Adaptation du logement, pour favoriser l'indépendance	Ergothérapeute	Familles PAT Revendeurs spécialisés	
		Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestations financières	Assistante sociale		
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Travail autour de la compréhension et de l'application d'une consigne. Prérequis à l'écriture, travail du geste graphique dans sa globalité.	Psychomotricienne	Etablissements scolaires, mairies	
		Aider à la fluidité de la lecture	Orthophoniste		
		Adaptation du matériel et mobilier scolaires et périscolaires Apprentissage des outils scolaires et logiciels adaptés	Ergothérapeute		
		Aide à la formalisation d'un choix professionnel	Educatrice spécialisée		
1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Recherche de stage en lien avec le projet du jeune Préparation du jeune à un entretien de recrutement dans le cadre d'un stage Visite du lieu de stage avec le jeune	Educatrice spécialisée	Entreprises adaptées	
	2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	- Accompagner les choix d'orientation scolaire et professionnel	Psychologue/ éducatrice spécialisée	Etablissements scolaires adaptés	
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Traiter et compenser les troubles d'apprentissage : lecture, transcription écrite, calcul, résolution de problèmes, mémoire, attention	Orthophonistes	Liens avec les enseignants , AVS, AMP	
		Stabiliser la fixation, entraîner la poursuite, les saccades, les vergences, la coordination oculo-manuelle. Stimuler la reconnaissance et l'analyse	Orthoptistes		

		visuelle (d'images, de visages, des couleurs...), la mémoire visuelle, l'organisation et l'exploration visuo-spatiale. Développer des stratégies de compensation, oculomotrices, sensorielles			
		Liens et conseils auprès des enseignants Sensibilisation des enseignants et des élèves	Ergothérapeute		
	2.3.3.2- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	Recherche de stage en lien avec le projet du jeune Préparation du jeune à un entretien de recrutement dans le cadre d'un stage Visite du lieu de stage avec le jeune	Educatrice spécialisée	Entreprises adaptées	
	2.3.3.4- Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	Entretien et protocole de port d'attelles membre supérieur	Ergothérapeute		
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3- Prestations des psychologues	- Soutenir la parentalité (Café des parents...) - Accompagnement des fratries - Proposer une espace pour extérioriser, exprimer ses ressentis	Psychologue		
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Mise en place de groupes de paroles autour de la puberté, du rapport au corps, des prémices de la sexualité	Psychomotricienne Educatrice spécialisée		
1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Mettre des mots et du sens sur les situations sociales vécues ou observées	Psychologue	Lien avec les établissements scolaires	
	2.3.4.1- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	Favoriser la confiance en soi, soutenir le jeune et son entourage	Educatrice spécialisée/ psychologue		

	2.3.4.2- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Adaptation des activités sportives et aide à la recherche d'activité adaptée selon les difficultés motrices et les besoins	Masseur-kinésithérapeutes/Educatrice spécialisée	Lieux d'activités de loisirs (base de loisirs, centres sportifs, etc) Convention avec la municipalité de Conflans Ste Honorine	
		Organisation de sorties ludiques et sportives dans des lieux adaptés au handicap.	Psychomotricienne / Educatrice spécialisée		
		Adaptation du lieu d'activité (confort et accessibilité) Proposition d'adaptation du matériel Conseils à l'encadrant	Ergothérapeute		
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	Constitution du dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	PAT/CCAS	
		Conseil en adaptation du véhicule familial Entraînement et mise en situation dans les transport en communs	Ergothérapeute / éducatrice spécialisée		
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits	Constitution du Dossier MDPH Entretiens	Assistante sociale	PAT/ CCAS	

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, le service, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Un référentiel qualité associatif permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées.

Un questionnaire de satisfaction est remis annuellement aux familles qui le remplissent en lien avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du service. Le Service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), instance compétente au sein de la MDPH pour les décisions d'attributions des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

L'Admission

1. Le dossier reçu de la CDAPH¹³ est enregistré administrativement par la secrétaire dans un tableau de bord tenu par ordre d'arrivée chronologique.
2. Le service prend ensuite systématiquement contact (téléphone et courrier avec livret d'accueil) avec le jeune et sa famille pour proposer une première rencontre qui permettra :
 - La présentation du service par la direction,
 - Une consultation médicale avec le médecin du SESSAD,
 - Un entretien avec la psychologue, puis avec l'assistante sociale.
3. Si une place est disponible dans l'effectif, un DIPEC est proposé au jeune et sa famille. Un courrier d'information est envoyé à la MDPH. L'accompagnement du jeune démarre avec les bilans qui détermineront les rééducations nécessaires. Un entretien à domicile avec l'éducateur spécialisé est également organisé.
4. Si aucune place n'est disponible dans l'effectif, un courrier est envoyé au jeune et sa famille (après un échange téléphonique) ainsi qu'à la MDPH pour officialiser l'inscription sur la liste d'attente. Le service peut conseiller, si cela s'avère nécessaire, des professionnels libéraux en attendant la future admission.
5. L'admission n'est pas possible pour les raisons suivantes :
 - Choix du jeune / de ses proches
 - Raisons médicales motivées par le médecin du service qui peuvent être appuyées, si nécessaire, par des bilans.
 - Eloignement géographique (plus de 30 mn de trajet) du lieu d'intervention.Dans ce cas un courrier de confirmation est co-signé par la famille et le service avec copie, pour la MDPH.
6. Le premier PPA est élaboré par l'équipe interdisciplinaire en concertation avec le jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission.

¹³ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

L'accueil

Lors de la première rencontre entre la famille du jeune et la direction, suite à une notification de la MDPH reçue par le service, différents documents sont remis afin de présenter le service, le Pôle SESSAD et l'Association APAJH Yvelines :

- Le Projet d'Etablissement,
- Le Livret d'Accueil pour la famille,
- Le Livret d'Accueil adapté pour les enfants / jeunes,
- La Charte des Droits et des libertés,
- Le règlement de fonctionnement du service,
- La plaquette du Pôle SESSAD APAJH Yvelines.
- Le projet associatif 2017/2022 et une possible adhésion à l'organisme gestionnaire

Une visite du service est réalisée afin que le jeune et sa famille aient une meilleure vision des prestations qui pourront lui être proposées dans le cadre de son accompagnement et en relation avec ses besoins et attentes.

De plus, la direction sur sollicitation de familles sans notification MDPH, est amenée à les rencontrer pour leur présenter le service et répondre à leurs interrogations.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Pour chaque enfant, il est proposé un « Projet Personnalisé d'Accompagnement » qui s'organise autour d'un projet global. Ce projet prend en compte les interventions des différents partenaires. Il permet de mettre en place des moyens spécifiques qui entrent dans les missions de l'établissement et vise à accompagner le plus loin possible l'enfant dans une autonomie quotidienne, sociale et dans son parcours scolaire.

De ce projet découlent :

- Un suivi médical assuré par le médecin de l'établissement, en lien avec les médecins spécialistes hospitaliers et l'équipe qui prend en compte les répercussions du handicap de l'enfant sur les acquisitions scolaires et sur son développement global,
- Un suivi et une rééducation dans les domaines suivants :
 - o Kinésithérapie complétée par l'intervention régulière d'un orthoprothésiste et en cas de besoin d'un podo-orthésiste,
 - o Ergothérapie,
 - o Psychomotricité,
 - o Orthophonie,
 - o Orthoptie,
 - o Ostéopathie
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique,
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap et des projets qui en découlent par un éducateur spécialisé.
- Un accompagnement social par l'assistante sociale selon les besoins et attentes notamment pour ce qui concerne les droits des familles autour du handicap.

En amont de la réunion de projet, le médecin puis le psychologue rencontrent la famille et le jeune afin de recueillir leurs besoins et leurs attentes. Ce projet est réévalué annuellement et restitué à la famille. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que celle de l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité, est indispensable.

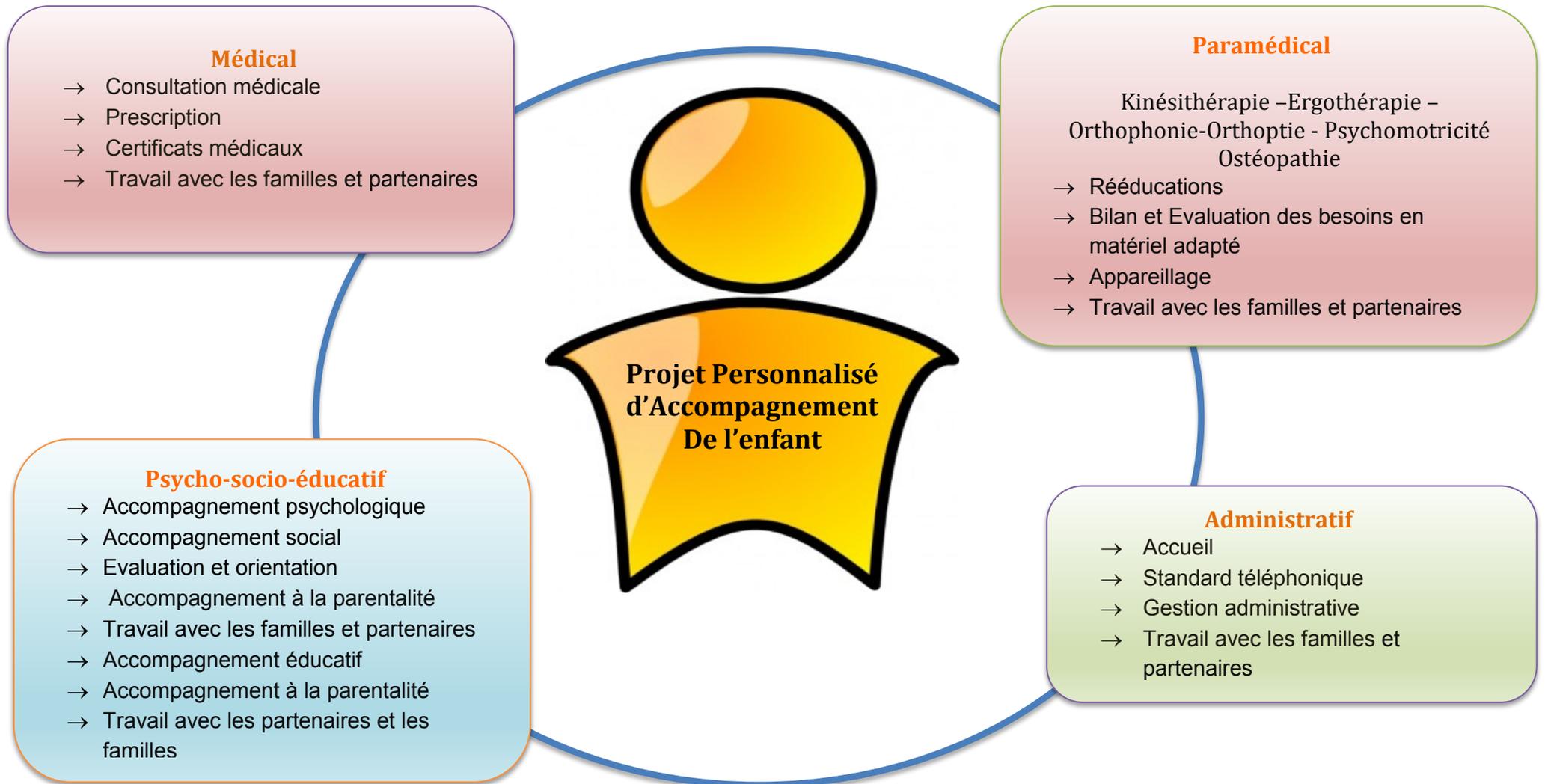
Le dossier administratif du jeune est rangé sous clef au secrétariat ; le dossier médical dans le cabinet du médecin avec accès limité par ce dernier.

Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les informations relatives aux différents accompagnements sont protégées par le secret auquel est tenu l'ensemble des salariés. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de l'enfant/adolescent Leur accord est toujours sollicité.

Le jeune ou ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la direction, être autorisés à consulter le dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.

Les Principes d'intervention

- Dispositif du Pôle SESSAD,
- Travail interdisciplinaire,
- Principe de laïcité,
- Evoluer entre autonomie et protection des personnes accueillies,
- Promotion de l'inclusion scolaire sociale préprofessionnelle et professionnelle,
- Personnalisation de l'accompagnement au plus près des besoins du jeune et de sa famille,
- Posture institutionnelle de tous les professionnels du Pôle SESSAD,
- Co-construction du projet,
- Ouverture sur le monde extérieur,
- Démarche continue d'amélioration qualité.



3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins de l'enfant, son emploi du temps, sa nécessaire présence à l'école et sa fatigabilité.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement.

Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service restent obligatoires.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (piscine, cantine ...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

En effet, les axes de travail et objectifs peuvent être communs ce qui peut amener plusieurs rééducateurs à animer un même groupe afin de travailler par exemple, la coordination, la vision, la motricité ou la prise de confiance en soi.

Le service propose également des temps de sorties en groupe, sur certaines petites vacances scolaires dans un contexte plus ludique.

Certains rééducateurs peuvent être amenés, si nécessaire, à accompagner l'enfant et sa famille en consultation extérieure, hospitalière ou autre. Cela afin :

- D'améliorer le suivi de l'enfant par un partage des informations entre les différents professionnels,
- D'approfondir la connaissance et la compréhension de la pathologie de l'enfant,
- D'accompagner les parents dans ces moments riches en émotion, reprendre avec eux si nécessaire, à distance de la consultation, les informations techniques et médicales,
- Aider les familles, si nécessaire, à mieux comprendre les orientations et les choix thérapeutiques qui s'offrent à eux.

Des temps de sensibilisation peuvent également avoir lieu en classe, à la demande de la famille, de l'enfant ou de l'école (en accord avec la famille) afin d'expliquer ce qu'est le handicap aux camarades de classe. Cette intervention favorise les échanges entre les enfants et peut contribuer à une meilleure compréhension du handicap et de ses conséquences, à des relations plus faciles et à une meilleure inclusion.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par l'établissement :

- Le jeune a atteint la limite d'âge (16 ans),
- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire, dans ce cas le SESSAD propose d'accompagner la famille dans ce projet,
- A la suite d'une diminution des besoins rééducatifs constatés par les professionnels et le médecin du SESSAD, en accord avec la famille,
- Un désaccord important apparaît entre la famille et l'établissement concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées,
- La demande de la famille.

Suite à un point fait en équipe, un rendez-vous avec la Direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise, à la MDPH le plus rapidement possible.

Parallèlement, le SESSAD informe La Caisse d'Assurance Maladie de la date effective de la sortie de l'enfant.

L'assistante sociale et/ou l'éducatrice spécialisée, garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, de l'Association et des professionnels ainsi que la direction, est organisée trois fois par an. Le groupe d'expression donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs et leur entretien, la relocalisation prévue en cas de travaux ou de fermeture. Un règlement intérieur prévoit cette organisation ainsi que le mode de désignation des participants.

L'équipe du SESSAD Françoise Jaillard s'attache à entretenir des relations étroites et de confiance avec l'entourage des jeunes accueillis. Ce travail avec les familles nécessite la clarté sur les missions et les compétences de chacun. Le règlement de fonctionnement et le DIPEC¹⁴ précisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents réglementaires engagent les deux parties dès l'admission.

Les familles ont parfois besoin d'un étayage plus important ; l'équipe peut être alors amenée à proposer aide et conseil, soutien ou visite à domicile. L'alliance se met en place grâce à la volonté de transparence de l'équipe dans ces échanges, dans une recherche permanente du dialogue et d'implication des familles. Ce travail se fait en respectant la confidentialité et le secret partagé.

Un temps de rencontre plus individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les ans au premier trimestre (« rencontre parents – professionnels »). Une réunion de parents est organisée tous les ans, en octobre, et d'autres selon la nécessité et la demande. Des temps festifs sont proposés tous les ans afin de favoriser les échanges. D'autres temps peuvent être mis en place tels le Café des Parents trimestriellement animé par la psychologue.

L'APAJH Yvelines met également à disposition des informations sur son site internet.

En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille peut avoir recours à une médiation interne à l'Association mais aussi, si cela s'avère nécessaire, elle peut avoir recours à une personne qualifiée (arrêté ARS15, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifiées est indiquée dans le livret d'accueil du SESSAD Françoise JAILLARD.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA réévalué une fois par an au minimum. Une consultation médicale est organisée avant la révision du projet ainsi qu'un rendez-vous avec la psychologue du service : les jeunes et leurs familles peuvent y exprimer leurs besoins, demandes, difficultés et suggestions.

Un registre de recueils d'événements indésirables et des insatisfactions est tenu, il est consultable au secrétariat. Le règlement de fonctionnement a été réactualisé au premier semestre 2017, et est revu régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Il est présenté aux représentants du Groupe d'Expression du service.

Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accueillies par le biais de formations (Formation Bienveillance transversale au Pôle SESSAD en novembre et décembre 2018), la participation aux Conférences APAJH Yvelines, la possibilité de saisine de l'instance associative « Reflexion Bienveillance », et de rappels réguliers aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.

¹⁴ Document Individuel de Prise En Charge

¹⁵ Agence Régionales de Santé

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

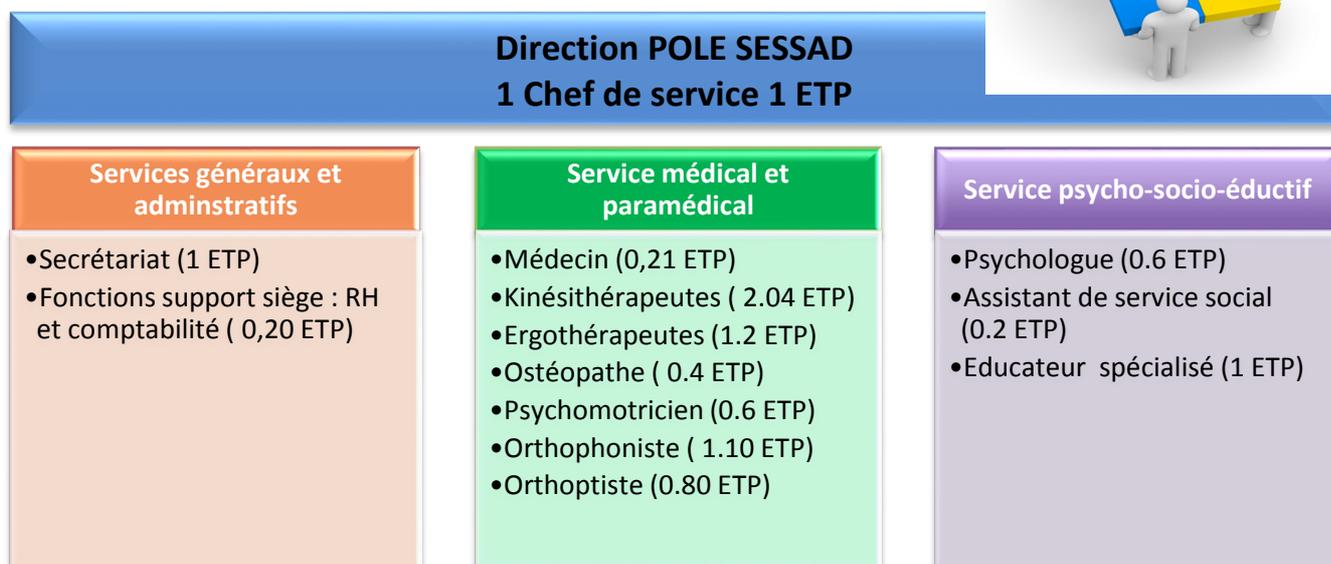
La direction pilote la gestion administrative du personnel et assure la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Des entretiens annuels d'appréciation professionnelle sont proposés à chaque professionnel par la direction. Ces entretiens sont l'occasion d'échanges personnalisés pour faire le bilan de l'année écoulée, apprécier les besoins en matière de formation et se positionner en termes de projet et d'implication personnelle.

Pour acquérir de nouvelles compétences, les salariés bénéficient régulièrement d'actions de formations collectives et individuelles sous forme de journées d'étude, ou dans le cadre du plan de formation annuel, arrêté par la direction des ressources humaines de l'APAJH-Yvelines, à partir des propositions des directions des établissements et services, et après consultation du Comité d'Entreprise.

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



Cela représente en 2018, 17 professionnels.

1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
DIRECTION	
Directrice	Directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé entre les trois SESSAD). Veille à l'efficacité du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif.
Chef de Service	Manage et coordonne le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, il s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Il rend compte régulièrement à la directrice.
ADMINISTRATIF	

Secrétaire	Assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat médical. Assure l'accueil téléphonique et physique des jeunes et de leurs familles. Effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, taxis, MDPH, CPAM, etc).
PARA-MEDICAL	
Kinésithérapeute	<p>La masso-kinésithérapie consiste en des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.</p> <p>Le masseur-kinésithérapeute tient compte des caractéristiques psychologiques, sociales, économiques et culturelles de la personnalité de chaque patient, à tous les âges de la vie.</p> <p>Suite à un bilan, il établit un diagnostic kinésithérapique et choisit les actes et les techniques (éducatives, manuelles et instrumentales, etc) qui lui paraissent les plus appropriées.</p> <p>Il favorise le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale, la gestion du handicap et le mieux-être de la personne.</p> <p>Il est très en lien avec l'orthoprothésiste notamment lors de la confection d'appareillage pour les prises de mesure.</p>
Ergothérapeute	<p>L'ergothérapeute intervient tout au long du processus de prévention, de rééducation, de réadaptation et d'inclusion des enfants. Ses interventions se concrétisent par des actes et des mises en situation réelles ou simulées.</p> <p>L'ergothérapeute sollicite les fonctions déficitaires (articulaires, motrices, gestuelles, sensorielles et temporo-spatiales), essaie de développer les capacités résiduelles et favorise la restauration de la fonction par le recours à des moyens de compensation, à des adaptations ou à des aménagements de l'environnement. Il permet à la personne de maintenir ou d'acquérir la plus grande autonomie possible tant sur le plan individuel que social.</p>
Psychomotricien(ne)	<p>Le psychomotricien travaille avec l'enfant afin de l'aider à développer ses compétences dans différents champs : la motricité globale, la motricité fine, les notions spatio-temporelles, la latéralité. Une attention particulière est portée sur les notions de schéma corporel et d'image du corps. Au travers de différentes médiations (danse, mime, parcours sensori-moteurs, musique, dessin, relaxation, piscine...) le thérapeute va aider l'enfant à prendre conscience des capacités mais aussi des limites de son corps. Un travail autour des interactions avec son environnement et ses pairs peut également être mis en place. Les séances de psychomotricité peuvent se faire en individuel ou en groupe</p>
Orthophoniste	<p>Les orthophonistes amènent l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication. Cette communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit.</p> <p>La rééducation orthophonique axée sur l'entraînement de certaines fonctions cognitives (attention et concentration, mémoire, stratégies d'organisation) favorise l'accès à l'autonomie et aux apprentissages.</p> <p>Les orthophonistes organisent leurs interventions autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stimulation de la communication orale et l'accès au langage écrit

	<ul style="list-style-type: none"> - la facilitation à l'accès à certaines notions mathématiques et à leur intégration - la motricité bucco-faciale, l'articulation et la mise en place d'aides techniques (code de la communication, synthèse vocale ou logiciels) - l'accompagnement à la déglutition et à l'alimentation - la coordination avec les enseignants - la motricité bucco-faciale (déglutition, alimentation, articulation)
Ostéopathe	<p>L'ostéopathie consiste, dans une compréhension globale du patient, à prévenir, diagnostiquer et traiter manuellement les dysfonctions de la mobilité des tissus du corps humain susceptibles d'en altérer l'état de santé. L'ostéopathe évalue l'état des différents systèmes du corps humain (respiratoire, digestif, musculo-squelettique...) par des tests de mobilité. Il recherche les interrelations entre tous ces systèmes et les répercussions que ces dernières peuvent avoir sur la totalité du corps. L'ostéopathie ne s'intéresse donc pas seulement aux symptômes ou à la pathologie, mais considère le patient comme un ensemble devant être intégré dans sa globalité.</p>
Psychologue	<p>Le psychologue clinicien est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. En plus des entretiens qu'il peut organiser et animer, le psychologue est chargé des évaluations psychométriques des enfants.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec la direction pour assurer une harmonie générale dans la conduite du projet de l'établissement au service des enfants et des adolescents suivis.</p>
Orthoptiste	<p>Suite à l'évaluation de ses capacités visuelles, sensorielles, motrices et fonctionnelles, l'orthoptiste propose à l'enfant de développer et d'utiliser au mieux ses potentialités visuelles en mettant en place des techniques, des outils et des stratégies de compensation de son handicap, d'acquérir un maximum d'autonomie et de renforcer sa confiance en lui.</p> <p>La rééducation orthoptique permettra de stimuler la fixation, la motricité visuelle conjuguée, les mouvements de vergence, les mouvements oculo-céphaliques, la coordination oculo-manuelle, l'analyse perceptive, l'organisation visuo-spatiale, l'attention et la mémoire visuelle.</p> <p>L'orthoptiste travaille en coordination avec les membres du SESSAD, les enseignants et peut accompagner l'enfant en consultation ophtalmologique.</p>
EDUCATIF	
Educateur spécialisé	<p>L'intervention « à domicile » et le travail « éducatif » est l'opportunité pour l'éducatrice spécialisée d'agir sur l'environnement de vie du jeune, de le soutenir dans ses différents statuts (« écolier », enfant, camarade...) et de l'accompagner au mieux dans ses désirs en fonction des besoins évalués, des compétences repérées et des ressources disponibles. Il s'agit donc pour l'éducatrice spécialisée du SESSAD de penser la singularité de chaque situation pour construire le projet avec le jeune et ses parents.</p>
MEDICAL	
Le médecin	<p>Le médecin spécialiste de l'établissement assure les consultations médicales, un jour par semaine. Il dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'examen des enfants. Tous les enfants bénéficient d'une</p>

	consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et traitements ordonnés. Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Le médecin communique avec les familles et répond à leurs attentes.
SOCIAL	
Assistante de service social	L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion,...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. L'assistante de service social informe et aide les familles dans leurs démarches sur leurs droits concernant le handicap (AEEH ¹⁶ , PCH ¹⁷ , aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier. Elle participe à la procédure d'admission afin de faire un bilan social de chaque situation nouvelle.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective	L'ensemble des professionnels. Animée par la chef de service
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction
Réunion de projet	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans des différents professionnels et le recueil des attentes des jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir	Les professionnels accompagnant le jeune. Animée par la chef de service
Réunion de concertation avec ULIS école	Tous les 2 mois	Privilégier un temps de travail direct entre les enseignants et les rééducateurs autour des adaptations scolaires et matérielles	L'ensemble des professionnels concernés par les situations présentées, plus la chef de service

¹⁶ AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

¹⁷ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

Réunion de coordination	Tous les mois	Suivi de la liste d'attente et réflexion autour de situations compliquées	La chef de service, le médecin, l'assistante de service social, la psychologue et la directrice
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels du service hors direction et chef de service. + APP pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur
Réunion inter – profession	Hebdomadaire	Echanges et partage d'expérience entre professionnels de même métier	Tous corps de métiers
Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle	Les cadres de direction du Pôle SESSAD Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

Toutes ces réunions font l'objet d'un calendrier annuel diffusé à chaque professionnel.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD Françoise Jaillard

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de façon parallèle et concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN18 1966. Les contrats de travail sont finalisés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service.

Deux rendez-vous avec la direction sont organisés à mi-parcours et à la fin de la période d'essai.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions de Comité d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CHSCT tous les trimestres.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Délégués du Personnel et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont retranscrites par écrit dans le cahier « Délégués du Personnel ».

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue du service

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

¹⁸ Convention Collective Nationale

- le Référentiel Qualité Associatif où sont intégrées les fiches CPOM,
- les RBPP¹⁹,
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- les journées banalisées Pôle SESSAD inter professions,
- la veille règlementaire et documentaire.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP²⁰ et sa réactualisation annuelle, la formation « Qualité de Vie au Travail » transverse au Pôle SESSAD permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

La sécurité des biens du service est également assurée par l'installation d'une alarme avec caméra détecteur de mouvement. De plus l'ouverture du portillon et du portail via un digicode et un interphone installés en hauteur permet de contrôler les entrées et les sorties des personnes et plus particulièrement des jeunes.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM²¹ et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Depuis son ouverture officielle en septembre 1982, le SESSAD s'est installé à proximité du groupe scolaire Croix Blanche-Henri Dunant situé à Conflans-Sainte- Honorine, dans les Yvelines.

Les enfants, scolarisés dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'Ecole Henri Dunant ou du Collège Montaigne de Conflans, bénéficient d'un accueil et de rééducations dans un bâtiment de plain-pied, d'une surface totale de 300 m² en service depuis juin 2010 dans un terrain de 800 m² sur le site de l'école Henri Dunant.

Ce bâtiment se compose de :

- 1 espace d'accueil

¹⁹ Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

²⁰ DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

²¹ ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

- 3 salles de rééducations fonctionnelles (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie)
- 1 local pour l'appareillage et le moulage, adjacent à la salle de kinésithérapie
- 2 pièces pour l'orthophonie
- 1 bureau pour le Médecin
- 1 bureau pour la psychologue
- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 1 bureau pour l'ostéopathe
- 1 bureau socio-éducatif (assistant de service social et éducateur spécialisé)
- 1 bureau administratif pour la Secrétaire
- 1 salle de réunion avec un aménagement pour les repas du personnel
- 1 espace de rangement et d'archivage
- Des sanitaires
- 1 cour avec quelques emplacements de parking dont une place handicapée, et un chalet en bois permettant le stockage de matériel

Une attention particulière a été portée à :

- La configuration des locaux par rapport à la mobilité des personnes utilisant des fauteuils ou ayant besoin d'appui pour se déplacer,
- L'insonorisation pour garantir la confidentialité des entretiens et des prises en charge rééducatives,
- L'isolation thermique pour faire des économies d'énergie en apportant le confort nécessaires aux accompagnements,
- La sécurité des personnes transportées en particulier au moment de l'arrivée et du départ en taxi.

La proximité du SESSAD avec les ULIS Troubles des Fonctions Motrices écoles et collèges a l'avantage de limiter les temps de déplacements des enfants et des personnels entre les deux structures. Néanmoins le SESSAD accompagne également des enfants scolarisés dans leur école de secteur, à domicile, dans les activités culturelles et sportives et les consultations spécialisées, selon un périmètre défini par un temps de transport inférieur à 30 mn.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier sous clé dans le bureau de la chef de service. Les informations médicales sont conservées dans le bureau du médecin et également mises sous clé. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, et accompagnées d'un professionnel. Les dossiers sont archivés et conservés au service sans date de fin. La mise en place du RGPD fin 2018 par l'Association dotera le service de nouvelles conditions de tenue, d'archivage et de destruction du dossier unique de l'utilisateur.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret professionnel. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

Transformé en SESSAD en 2014, le SESSAD Françoise Jaillard a un fonctionnement plus proche de ceux des autres SESSAD du Pôle SESSAD APAJH Yvelines depuis la rentrée 2017 et les professionnels ont accentué leurs déplacements vers les écoles et collèges. Il est à noter que cette évolution a pour conséquence la diminution du nombre des accompagnements notamment en kinésithérapie. Cela est amplifié par l'aggravation des pathologies des jeunes accueillis ou de l'augmentation du nombre de jeunes présentant des pathologies « lourdes » comme la myopathie. De plus, de nombreux jeunes ont à présent des injections de toxine botulique ce qui nécessite un accompagnement en kinésithérapie plus intensif alors que ceux-ci sont déjà manquants. Pour ces différentes raisons, les besoins en kinésithérapie sont en nette augmentation.

La liste d'attente en augmentation est également une nouvelle donnée à intégrer dans l'évolution du service : une quinzaine de jeunes sont actuellement inscrits sur liste d'attente, avec un délai d'attente de plus de 2 ans. En raison des effectifs de professionnels et du temps de déplacements limité, tous ces jeunes ne pourront être admis s'ils ne suivent pas une scolarité dans l'ULIS proche du SESSAD de Conflans. La modalité d'accompagnement actuelle sur les établissements scolaires de Conflans ne répond plus aux attentes d'un bon nombre de parents désirant l'inclusion dans le milieu ordinaire le plus proche de leur lieu d'habitation. Il nous faut donc adapter l'offre à un accompagnement dans les établissements scolaires de proximité des domiciles.

Actuellement, le SESSAD Françoise Jaillard, ne peut répondre à cette demande légitime d'une plus grande inclusion dans l'environnement de proximité des élèves et leur famille. Il nous faut considérer notre offre avec des temps de trajets plus longs pour les professionnels afin d'aller sur les lieux de scolarisation ou de vie des enfants et adolescents. Ce manque de places en SESSAD Moteur et de temps de travail à consacrer à des déplacements plus lointains pour les professionnels, pourraient être améliorés au bénéfice d'un plus grand nombre d'utilisateurs présentant un handicap moteur/IMC. La solution serait un agrandissement de capacité du SESSAD F. Jaillard portant sur 20 places pour des enfants et jeunes de 3 à 16 ans. Pour rappel, l'offre en SESSAD Moteur/IMC pour l'ensemble du département des Yvelines se compose en deux points, l'un au Sud avec 10 places à Richebourg et 35 places au Nord avec Conflans-Ste-Honorine. Cette petite capacité contraint les familles à accepter de mettre leur enfant, parfois très petit, en internat de semaine dans les Yvelines, voire dans les Hauts-de-Seine ou la Seine-St-Denis.

A cette augmentation de capacité pourrait s'adjoindre un accueil pour des enfants / jeunes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. En effet, ces troubles nécessitent l'intervention de professionnels ayant les mêmes qualifications que ceux intervenant autour des troubles moteurs. Une antenne de 20 jeunes de 6 à 16 ans porteurs de TSLA répondrait aux besoins de ce territoire non couverts par les SESSAD de Poissy ou des Mureaux (DI et/ou éloignés de ce territoire). La mutualisation des professionnels et des locaux, avec un agrandissement, serait en adéquation avec la politique du Pôle SESSAD APAJH Yvelines.

Etre en perpétuelle projection et mutation est une mission dévolue aux professionnels du médico-social pour répondre aux besoins des personnes porteuses de handicap et leur entourage.